



COMMUNE d'ANGLES
Enquête Publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté n°AM20181003 du 16 octobre 2018, M. le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Angles.

L'enquête se déroulera en mairie du 5 novembre 2018 9h au 8 décembre 2018 12h, soit pour une durée de 34 jours.

A cet effet, M. TOUGERON Jacky, attaché principal territorial retraité, a été désigné comme commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal Administratif.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie d'Angles pour recevoir ses observations et propositions orales ou écrites, aux jours et heures suivants :

- Le lundi 5 novembre 2018 de 9H à 12H
- Le jeudi 15 novembre 2018 de 14H à 16H30
- Le vendredi 23 novembre 2018 de 14H à 16H30
- Le samedi 1^{er} décembre 2018 de 9H à 12H
- Le samedi 8 décembre 2018 de 9H à 12H

Le dossier est consultable durant toute la durée de l'enquête sur le internet de la Mairie à l'adresse suivante www.angles.fr et au format papier et sur un poste informatique dédié pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la Mairie.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à la Mairie d'Angles ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepubliqueplu@angles.fr

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête dont l'évaluation environnementale du projet et l'avis de l'autorité environnementale sont intégrés au dossier de PLU et peuvent être consultés dans les mêmes conditions.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, établis dans le délai d'un mois après la date de clôture de l'enquête, seront tenus à la disposition du public à la mairie et à la Préfecture aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la Commune www.angles.fr, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique et des conclusions du commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.

Fait à Angles, le 16 octobre 2018.

Le Maire,

M. MONVOISIN Joël.

